

CA\_DEL250204\_4

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025**

**Convocation :**

**Affichage liste délibérations :**

**Membres :** 17 Président : Françoise BATUT

**Présents :** 12 Secrétaire : Bérengère MONNET

**L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 18h30, salle Brouès ,**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

#### **ABSENT REPRÉSENTÉ**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA a donné procuration à Madame Françoise BATUT

#### **ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Camille MAY

### **CONVENTION DE PRESTATION D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR L'AGENT D'ACCUEIL ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU CCAS DE GIVORS**

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Dans un contexte général de professionnalisation et d'échanges de pratiques entre professionnels (travailleurs sociaux et agents d'accueil) intervenant en C.C.A.S, un groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle a été mis en place au C.C.A.S de Givors depuis 2020.

Pour l'année 2025, il est proposé de maintenir cette Analyse de la Pratique Professionnelle en reconduisant le même intervenant, qui répond aux besoins et attentes des agents.

La convention en annexe, précise les objectifs de ce travail et les modalités d'organisation et de financement pour l'année 2025.

Le coût du prestataire pour 9 séances de 2 heures sur un an est de 2 853.00 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
13 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** la convention ci-annexée;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2025 du CCAS, chapitre 011.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

SIEGE SOCIAL

Immeuble Le Sémaphore – CP 320-20 rue de la Claire  
Siret 302 938 832 00045 – NAF 8542Z  
N° déclaration d'existence : 82 6900 313 69

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250204-CA\_DEL250204\_4-DE



## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Convention faite le	PERSONNE A CONTACTER	REFERENCE CONVENTION
06/01/2025	Carole THOMAS c.thomas@ocellia.fr	L 2 4 - 1 4 3

### Entre les soussignés :

#### OCELLIA

20 rue de la Claire – CP 320  
69337 Lyon cedex 09  
Tel : 04 78 64 24 09  
N° SIRET : 302 938 832 00045

#### C.C.A.S. de Givors

Hôtel de ville, place Jean Jaurès,  
69700 Givors  
  
N° SIRET : 26691005800012

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie :

### ARTICLE 1 - OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Ocellia assurera la formation suivante :

#### → Intitulé de la formation

#### Analyse de la pratique professionnelle

#### → Objectifs, programme et méthodes

Le commanditaire atteste avoir pris connaissance de la proposition pédagogique ou du programme de formation et approuve les objectifs, le contenu et le déroulé de la formation.

Poursuite action de formation 2024

#### → Durée et horaires

9 séances de 2h de 9h30 à 11h30, de janvier à décembre 2025, soit un total de 18 heures

#### → Dates

15/01, 19/02, 09/04, 14/05, 11/06, 10/09, 08/10, 12/11, 10/12/25

#### → Lieu

Le commanditaire s'assure de la conformité des locaux et du matériel qui seront mis à disposition pour la formation ; incluant la possibilité du respect des règles sanitaires et de distanciation règlementaire. Le règlement intérieur du commanditaire ou des locaux au sein desquels le groupe sera accueilli, s'appliquera lors des séances de formation.

dans les locaux de C.C.A.S. de Givors

#### → Intervenant.e pressenti.e

Aude Giuliani

#### → Publics et effectifs formés

Equipe du C.C.A.S. de Givors



Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr



#### Espace Lyon

Le Sémaphore  
20 rue de la Claire CP 320  
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88  
contactlyon@ocellia.fr

#### Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165  
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08  
contactgrenoble@ocellia.fr

#### Espace Valence

103 avenue Maurice Faure  
26000 Valence

04 75 86 30 55  
contactvalence@ocellia.fr

## ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du (des) participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus et à transmettre la liste des participants au bénéficiaire avant le début de la formation.

## ARTICLE 3 - PRIX DE LA FORMATION ET MODALITES DE REGLEMENT

En contrepartie de cette action de formation, C.C.A.S. de Givors, s'acquittera auprès d'OCELLIA des coûts suivants :

Désignation	Unité			Prix unitaire	2025		OBSERVATION
	Heures	Jours	Autre		TOTAL €	NET DE TAXE	
Ce montant inclut le temps de préparation, l'élaboration des supports pédagogiques* et l'intervention	18			142,00 €	2 556,00 €		
*Dans le cadre de l'engagement de Ocellia pour l'environnement, les supports fournis pour les formations sont dématérialisés.							
<b>Total Frais Formation</b>					<b>2 556,00 €</b>		
FRAIS ANNEXES	Déplacement formateur :						
	Forfait			9	33,00 €	297,00 €	
	<b>Total Frais Annexes</b>					<b>297,00 €</b>	
Le coût de la formation, s'élève à :							
<b>TOTAL GENERAL €</b>					<b>2 853,00 €</b>	<b>NET DE TAXE</b>	
<b>TVA NON APPLICABLE</b>							
<b>Art. 293B du Code général des impôts</b>							

Le paiement sera dû à réception de facture

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

**Titulaire** OCELLIA FISCALISE  
**Domiciliation** GROUPE CREDIT COOPERATIF  
**IBAN** FR76 4255 9100 0008 0139 7337 983  
**BIC** CCOPFRPPXXX

## ARTICLE 4 - SUIVI DE L'EXECUTION DE L'ACTION ET DE SA SANCTION

L'apprenant devra signer la feuille de présence à chaque demi-journée de formation. Cette feuille sera contresignée par le (s) formateur(s).

Un certificat de réalisation sera transmis au commanditaire et aux participants à l'issue de la formation.



**ARTICLE 5 : DEDIT OU ABANDON**

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, les [conditions générales de ventes](#), seront appliquées.

	OCELLIA	C.C.A.S. de Givors
NOM-PRENOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	<b>Laurence JEUNET</b> Directrice Ocellia espace Lyon	
<i>Mention manuscrite</i> <i>« lu et approuvé »</i>		
Date	6 janvier 2025	
<i>Signature + cachet de l'entreprise</i>	 <p>OCELLIA                  20 rue de la Claire - CP 320                  69337 LYON CEDEX 09                  04 78 83 40 88                  contactlyon@ocellia.fr                  www.ocellia.fr</p>	

maj 30/06/23



Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250204-CA\_DEL250204\_4-DE